



Participation et intéressement 2011

Le choix du moins pire...

Pour mieux comprendre dans quelle situation les organisations syndicales SME doivent se prononcer sur le passage anticipé à la participation SAFRAN, voici quelques données utiles pour remettre les choses dans leur contexte.

En 2009, SME a recapitalisé EURENCO pour permettre au groupe SAFRAN de s'en débarrasser et de ne reprendre que la part juteuse du gâteau.

Le fossoyeur Gendry a fait le choix de reporter l'ardoise sur les salariés de SME puisqu'après vérification des dires de la direction, c'est la participation 2011 (versée en 2012) qui saute pour éponger l'affaire.

Nous avons donc le choix entre rien du tout ou la participation SAFRAN.

Résultat de l'opération, c'est que même en signant le passage à la participation SAFRAN, nous allons quand même hériter de la note !

En 2011, au titre de la participation 2010, les 127 salariés de SPS touchant entre **1600 €** et **2187 €** de salaire **net** ont perçu une participation net (CSG et RDS déduites) de **785 €**.

Ces salariés sont ceux qui bénéficient du plancher minimum pour les salaires en dessous de 35 000 € brut annuels.

Les primes et le « mois moyen » sont ici intégrés dans le salaire net, ce qui correspond à la moyenne de l'ensemble des revenus annuels (calculée en brut dans l'accord, nous l'avons transposé en net pour plus de clarté).

Pour les 893 autres salariés, la part touchée est hiérarchisée.

L'accord SME prévoit la moitié de la somme globale en part fixe et la moitié hiérarchisée, ce qui était un moindre mal en comparaison.

Un salarié SPS qui touche (participation 2010 versée en 2011):

✓ **2500 € net** a perçu **964 € net** de participation

✓ **3000 € net** a perçu **1077 € net** de participation

✓ **3500 € net** a perçu **1257 € net** de participation

✓ **4000 € net** a perçu **1437 € net** de participation

✓ **5000 € net** a perçu **1796 € net** de participation

✓ **6875 € net** a perçu **2665 € net** de participation

Au-delà, quand la plus petite participation versée est de **785 € net**, certains « salariés » appartenant aux dix meilleurs salaires touchent au minimum **3326 € net** de participation...

A titre de comparaison sur la participation perçue en 2011, un salarié SME avec une moyenne de **1875 € net** par mois a touché **1595 € net** de participation lorsque qu'un salariés SPS aux mêmes revenus a perçu **785 € net**.

Si la participation SAFRAN reste équivalente l'année prochaine, le salarié SME verra sa part réduite de moitié pour ne pas oublier... la facture EURENCO.

A moins qu'elle ne baisse car elle est très variable d'une année à l'autre.

Au-delà des comparaisons, nous tenons à rappeler que la participation comme l'intéressement sont des mesures qui permettent aux patrons de faire des économies d'impôts et elles ne sont pas soumises aux cotisations salariales.

Mais surtout, c'est un outil de blocage des salaires !!!

Intéressement 2011

La réunion de suivi a eu lieu vendredi 17 juin, selon la direction, il devrait être similaire à l'intéressement 2010.

En jetant des cuves de produits, la direction a fait perdre 4 % de l'intéressement au secteur DPS.

La CFDT a demandé que la part fixe de **800 €** passe à **1000 €**, SUD a soutenu la demande ainsi que les autres syndicats, la direction a donné une réponse positive lundi 20 juin.

SUD continue de revendiquer que les parts d'intéressement comme de participation ne soient pas hiérarchisés.

L'intéressement s'applique sur les résultats liés à l'activité d'une société, c'est pourquoi nous n'avons pas fait de comparatifs avec SPS.

Le seul accord d'intéressement commun qui pourrait exister serait issu d'une fusion des deux sociétés.

Quelques infos...

Chez SNPE...

La casse de la SNPE n'est pas terminée, le Groupe espagnol Maxam ne rachètera pas le site de Bergerac ainsi que l'activité de BNC.

Le devenir des 38 salariés concernés reste très incertain...

Et chez SAFRAN...

Lu dans « Sud-ouest », « Protestant contre le manque d'information lié au projet d'échange d'actifs avec Thalès, dont ils dénoncent les conséquences sociales, les élus du CCE de Sagem Défense Sécurité (SAFRAN) ont attaqué la direction pour délit d'entrave. »

Sur le même sujet, le CCE de Thalès Avionics a voté à l'unanimité un droit d'alerte...

Voilà un CCE qui fait son travail !!!